



Reconnaissance AEAJ N° 31298

Titulaire

R. Nussbaum AG
Martin-Disteli-Strasse 26
4601 Olten
Schweiz

Fabricant

-

Groupe

204 - Parois intérieures, non portantes

Produit

OPTIVIS-TEC TRENNWAND-BRANDSCHUTZ - HORIZONTAL/VERTIKAL

Description

Système de paroi pour installations sanitaires, cadre en tubes d'acier, avec granulés INDI-FLOCK (PS=50kg/m³), recouvert des deux côtés de plaque KNAUF GKBI (H2) (E=18mm, PS=680kg/m³), E=240mm

Utilisation

EI 90-RF1
Htest=4000mm
Raccord vertical/horizontal: pm
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

SIPIZ, Olten: Rapport d'essai 'PB 091 001 2020 ' (17.06.2020), Rapport d'essai 'PB 091 002 2020 ' (23.07.2020), Rapport d'essai 'PB 091 003 2020 ' (06.08.2020), Expertise 'GU 091 001 2020 ' (08.10.2020), Expertise 'GU 091 001 2022' (18.07.2022)

Conditions d'essai

EN 1363-1; EN 1364-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 90

Durée de validité

31.12.2026

Date d'édition

21.12.2022

Remplace l'attestation du

29.07.2021

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:2015, chapitre 13.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur;
- Augmentation de l'épaisseur du mur;
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs;
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur;
- Diminution de l'espacement des montants;
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Pour les éléments d'essai soumis à l'essai sans construction support, il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été soumis à l'essai avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: B_{max} = illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

La hauteur de la construction peut être augmentée de 1,0 m dans les conditions suivantes :

- la hauteur minimale soumise à l'essai est de 3m lorsque l'essai est réalisé sans construction support ou de 2,8m lorsque l'essai est réalisé avec une construction support;
 - la déformation maximale de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm;
 - les jeux de dilatation sont augmentés proportionnellement.
-
- Extension en hauteur selon l'extension du domaine d'application

CONSTRUCTIONS SUPPORT

Constructions support normalisées

Pour les éléments d'essai soumis à l'essai dans le cadre d'essai, sans aucune construction support, le résultat est applicable à des constructions support rigides haute densité ayant au moins la même résistance au feu que l'élément d'essai.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Rapport d'expertise, Sipiz, Olten, n° GU 091 001 2020 du 08.10.2020

- 4.1.1-4.1.4 Paroi, Hmax=5.00m
Paroi, Emin=240mm
- 4.1.5-4.1.6 Variantes paroi recouverte des deux côtés avec:

Siniat DFH2 (GKFI) La Flamm,	E=18mm	PS=850kg/m3
Siniat H2 (GKBI) Lagyp ,	E=18mm	PS=722kg/m3
Fermacell GF-I-W2-C1,	E=18mm	PS=1150kg/m3
Rigips H2 (GKBI) RBI Vario	E=18mm	PS=680kg/m3

EXCLUSION: Utilisation d'autres types de plaques

- 4.1.8 Vides dans la paroi doivent être entièrement comblés avec:
INDI-FLOCK, PS≥50kg/m3
FLUMROC FEINGRANULAT, PS≥72kg/m3
- Autres variantes selon rapport d'expertise

Rapport d'expertise, Sipiz Olten, n° GU 091 001 2022 du 18.07.2022

- 6.2.1 Variante élément de découplage :
Connecteur d'isolation phonique ENTKOPPELUNGSELEMENT VORSATZSCHALE
(Getzner)

Utilisation déduite de l'essai

L'utilisation déduite de l'essai est réglée dans le document ci-après:

Rapport d'essai Sipiz, Olten, n° PB 091 002 2020 du 23.07.2020 et n° PB 091 003 2020 du 06.08.2020,
rapport d'expertise, Sipiz, Olten, n° GU 091 001 2020 du 08.10.2020

- L'essai a démontré l'étanchéité E et l'isolation I verticalement (plafond) avec installation de tuyaux selon annexe 1 du rapport d'essai.
- Les espaces vides dans la paroi doivent être entièrement comblés par l'injection de INDI-FLOCK ou FLUMROC FEINGRANULAT.